

## **Programme d'aménagement côtier (PAC) du Var (France)**

### **TERMES DE REFERENCE A L'INTENTION DU CHEF DE PROJET NATIONAL**

#### **Contexte**

Les Programmes d'Aménagement Côtier (PAC) du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM) sont des programmes destinés à assister les pays méditerranéens dans leur effort vers le développement durable des zones côtières. Les PAC sont proposés par les pays intéressés et approuvés par les Parties contractantes (PC) lors de leurs réunions biennales. Ils sont élaborés par des experts locaux et nationaux, avec l'assistance du PAM et de ses Centres d'Activités Régionales (CAR) suivant leur expertise. Le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) coordonne les efforts du PNUE/PAM relatifs aux PAC.

La décision de mettre en œuvre un PAC en France a été prise lors de la Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Marrakech, du 3 au 5 novembre 2009. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les autorités françaises ont accepté d'un commun accord de réaliser une étude de faisabilité pour un projet de PAC le long des côtes du département du Var. Ce PAC sera mis en œuvre dans la période 2014-2016.

Les efforts de mise en œuvre d'une politique littorale méditerranéenne se sont multipliés au cours de ces dix dernières années. Des conventions internationales aux politiques locales en passant par les Directives et Règlements européens, les décideurs locaux tout comme les usagers se trouvent face à une multitude de contraintes administratives et réglementaires, et une inflation d'outils et de méthodes pour définir et mettre en œuvre une politique de gestion de leur littoral.

Les actions entreprises et leurs résultats permettront de mettre en lumière les réussites et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée de la Mer et du Littoral. Elles contribueront également à la mise en place des mécanismes de gouvernance nécessaires aux emboîtements d'échelle qui seront au cœur de l'élaboration des documents stratégiques de façade. A l'échelle régionale méditerranéenne, les résultats et les leçons du projet PAC-VAR auront valeur d'exemple d'application concrète en matière de mise en œuvre du Protocole de Gestion Intégrée des Zones Côtières pour la Méditerranée (Convention de Barcelone).

#### **Description générale du poste de chef de projet national**

Le poste de **chef de projet national** fait partie intégrante de la structure de coordination du projet. Le(la) consultant(e) choisi(e) pour ce poste parmi les experts nationaux sera rémunéré par le CAR/PAP du PNUE/PAM qui sera son commanditaire. Il sera recruté à /plein temps, pour une période de 30 mois. Le choix du chef de projet national se fera sur la base du présent appel d'offres.

Le **chef de projet national** aura pour tâche de contribuer à: la formulation détaillée et la mise en œuvre du projet, en collaboration étroite avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM et le point focal français du CAR/PAP ; l'harmonisation des activités menées par les institutions nationales impliquées dans le projet; la gestion des activités du projet en collaboration avec les partenaires et consultants nationaux et internationaux.

Le **chef de projet national** veillera à ce que les intrants et les produits des différentes activités du projet soient échangés entre les consultants nationaux et les CAR concernés et intégrés de manière appropriée dans le projet. Il aura pour tâche de coordonner le travail des partenaires et consultants nationaux.

### **Coordination du projet, intégration et diffusion des résultats**

Pour le fonctionnement harmonieux du projet PAC Var la direction du projet sera représentée par le Comité de pilotage (Copil), composé du Plan d'Action pour la Méditerranée (CAR/PAP et Plan Bleu comme observateur), du Ministère (MEDDE) et des Préfectures maritime et de département et leurs services techniques (DDTM, DIRM), de l'Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée, du Conservatoire du littoral en tant que Point focal français du CAR/PAP, du Conseil Général du Var, et d'un observateur du Conseil Régional PACA.

Le Comité de pilotage s'appuie sur un comité technique (Cotech) regroupant les principaux acteurs scientifiques et techniques des dispositifs de gestion à l'œuvre, incluant notamment la Direction de l'Environnement du Conseil Général du Var, le service mer et littoral du Conseil Régional, l'IFREMER, le Parc National de Port Cros, la DREAL, l'Agence de l'Eau, la DIRM, l'ARPE, le Conservatoire du littoral, et d'autres organismes locaux impliqués techniquement dans la gestion intégrée de la Mer et du Littoral.

Le **chef de projet national** anime la structure de coordination institutionnelle et la participation, pour aider à la mise en œuvre de toutes les tâches du projet, en étroite liaison avec le CAR/PAP qui apportera tout au long du projet son soutien technique et administratif au Chef de projet national ainsi qu'aux partenaires engagés aux diverses activités du projet.

Les institutions chargées de la promotion de la PAC Var sont le Ministère de l'environnement français, le Conseil général du Var, et le PNUE/PAM-PAP/RAC.

La PAC Var atteindra également la population locale par les processus participatifs, les activités de formation et de communication, et à travers la page web du projet.

### **Description du travail**

Le **chef de projet national** aura à accomplir les tâches spécifiques suivantes:

1. Préparer une première version du rapport de lancement. Le chef de projet national, en coordination avec le CAR PAP et le point focal France, contactera tous les autres acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le projet dans le but de préciser la nature de leur contribution. Sur cette base il rédigera un rapport de lancement qui sera discuté à l'occasion des premiers Copil et Cotech.
2. Contribuer à l'organisation et au déroulement de l'atelier de préparation au lancement. Conjointement avec le Copil, le chef de projet national contribuera à la définition de l'ordre du jour et des présentations, à la sélection des participants et la diffusion des invitations, et au déroulement des travaux de cet atelier ayant pour objectif principal de discuter et d'adopter le plan de travail au projet. Il rédigera le rapport de l'atelier et l'enverra au CAR/PAP pour validation.
3. Contribuer à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de lancement. Une fois le plan de travail au projet détaillé et les actions prioritaires définies, une cérémonie sera organisée en étroite collaboration entre le Conseil général du Var et le CAR/PAP. Ce sera l'occasion d'annoncer largement (institutions, collectivités, ONG, médias..) le lancement et la nature du projet. Cette réunion pourra réunir également des représentants des projets PAC précédents. Ainsi, le projet PAC Var sera replacé dans son contexte international, et l'accent sera mis sur son intégration à différentes échelles de gouvernance.

4. Préparer la version finale du rapport de lancement. Sur la base des résultats de l'atelier de lancement et avec le concours du CAR/PAP, le chef de projet national rédigera la version finale du rapport de lancement qui servira de base pour la suite de la mise en œuvre du projet.
5. Accompagner et faire émerger, en s'appuyant sur la structure du projet, une « Unité Mer & Littoral Varoise », forum réunissant les acteurs publics et privés pour le partage des connaissances et la mise en cohérence des usages. Cette unité reposera sur les organisations de gouvernance et les associations d'acteurs identifiés comme les plus pertinentes au regard des enjeux identifiés pour la gestion intégrée de la mer et du littoral varois. Contribuer à la préparation des spécifications techniques concernant les différentes activités du projet. Des spécifications techniques seront préparées pour chaque activité du projet. La préparation des spécifications techniques est la responsabilité des partenaires engagés au projet, mais le chef de projet national devra accompagner la démarche dont il assumera la responsabilité, notamment en fournissant les listes de données et documents disponibles et en estimant les capacités techniques nationales.
6. Contribuer au choix des consultants nationaux, si cela s'avère nécessaire, pour la mise en œuvre des activités du projet. Le chef de projet national assistera les partenaires lors du choix des consultants nationaux et veillera à préparer les "termes de référence" respectifs.
7. Assister et accompagner les partenaires et consultants nationaux. Le chef de projet national organisera des réunions régulières (au moins une fois tous les quatre mois) avec les partenaires nationaux pour évaluer les progrès réalisés, identifier les problèmes et proposer des solutions. Pour ce faire, il pourra demander l'assistance du partenaire ou du CAR concerné. Après chaque réunion, le consultant préparera un bref rapport récapitulant les principaux points soulevés et l'enverra au CAR/PAP et les partenaires concernés.
8. Superviser le travail des partenaires et consultants nationaux. Le chef de projet national devra constamment suivre et superviser le travail des partenaires et consultants nationaux. Il veillera à ce que leur travail avance en conformité avec l'échéancier défini, cherchera à anticiper les problèmes éventuels et offrira des solutions en collaboration avec le partenaire concerné. Cette tâche est en relation étroite avec la tâche 7.
9. Préparer des rapports d'avancement semestriels. Ces rapports seront préparés dans le but d'identifier les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du projet. En principe, ces rapports ne seront qu'une compilation des rapports des réunions organisées avec les consultants nationaux et ils seront rédigés suivant le format standard que le CAR/PAP utilise pour ce type de rapports.
10. Faciliter l'échange de données et de produits entre les équipes nationales. Etant donné que le PAC est un exercice hautement intégré, il est essentiel que chaque acteur impliqué soit tenu au courant des travaux menés par les autres et puisse utiliser leurs résultats comme intrants pour son propre travail. Cette tâche est en relation étroite avec les tâches 7 et 8.
11. Assurer l'intégration des résultats du PNUE/PAM dans le projet. Le chef de projet national assurera la divulgation de tous les résultats du PNUE/PAM d'importance pour le PAC et leur mise à la disposition du projet. Cette tâche devra être réalisée en collaboration étroite avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM et les partenaires concernés.
12. Collaborer étroitement avec les autorités locales. Etant donné que le PAC est dans une grande mesure une exercice local, le chef de projet national devra établir des relations étroites avec les autorités locales. Dès les débuts, il devra les informer en détail sur le projet pour assurer leur appui, implication et participation. Tout au long de la durée du projet, il devra les tenir au courant des progrès réalisés, des problèmes rencontrés et des résultats obtenus. Chaque proposition devra être discutée, approuvée et adoptée par les autorités locales concernées.
13. Collaborer avec les ONG. Le chef de projet national devra maintenir des contacts réguliers avec les ONG nationales et locales et autres groupes d'intérêt, dans le but de leur fournir la documentation sur le projet et expliquer la nature et l'importance du projet, de les informer sur les progrès réalisés et d'assurer l'adhésion aux solutions proposées.
14. Collaborer et accompagner le suivi des projets liés au PAC Var auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général du Var, Conservatoire du littoral...).
15. Faciliter et concerter le travail des partenaires et des consultants nationaux et internationaux. Le chef de projet national devra faciliter l'intégration des travaux effectués

par les consultants nationaux avec le concours des consultants internationaux. Il devra leur expliquer les tâches et rôles respectifs et veiller à éviter les doubles emplois. Par ailleurs, il aura pour tâche de faciliter le travail des experts internationaux, engagés par les différents partenaires, lors de leur séjour en France. Cette tâche comprendra aussi bien l'appui logistique (bureau, équipements, voiture) que la mise à disposition des données et informations indispensables.

16. Collaborer étroitement avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM. Par l'entremise du CAR/PAP, un coordonnateur sera désigné pour gérer le projet pour le compte du PNUE/PAM. Le chef de projet national et le coordonnateur désigné par le PNUE/PAM devront établir une collaboration étroite, échanger les informations sur le projet et s'aider mutuellement lors de la prise de décisions.
17. Réviser les résultats des partenaires et consultants nationaux. Le chef de projet national examinera en détail les produits des activités du projet pour vérifier s'ils ont été préparés en conformité avec les "termes de référence" respectifs et dans les délais prévus. Les paiements à effectuer par le PNUE/PAM dépendront de l'approbation écrite par le chef de projet national.
18. Assurer la soumission, dans les délais prévus, des rapports de fin d'activité préparés par les partenaires et consultants nationaux. Après l'achèvement de chaque activité, les partenaires qui en sont responsables prépareront un rapport final et le soumettront également au CAR/PAP et au Chef de projet national pour examen. Le chef de projet national étant également responsable de certaines activités, la rédaction des rapports d'avancement pour celles-ci sera réalisée en étroite collaboration avec le CAR/PAP. Les rapports d'avancement des activités ainsi que les rapports finaux seront présentés au CoPpil.
19. En collaboration avec le CAR/PAP, préparer le rapport final intégré du PAC. Le chef de projet national devra: compiler les résultats de toutes les activités du projet; préparer un résumé de chaque activité; identifier les éléments intégrants du projet, les avantages qu'il a apportés et les enseignements qui peuvent en être tirés; évaluer la durabilité du projet; établir une liste d'activités à engager dans la période après-projet.
20. Assister le Copil et le PNUE/PAM lors des préparatifs pour la conférence finale de présentation. Le chef de projet national aidera à : définir le programme de la conférence, identifier les bailleurs de fonds potentiels pour les activités de suivi, compiler la liste des participants et la liste des documents. En outre, il assumera le rôle de secrétaire de la conférence et sera responsable de la rédaction du rapport de la conférence qui sera finalisé, publié et diffusé par le CAR/PAP.
21. Assister le CAR/PAP et les acteurs dédiés à définir un programme d'activités de suivi (plan d'action) pour la période d'après projet de deux ans. Sur la base des solutions et recommandations présentées dans les rapports finaux du projet et lors de la rencontre de synthèse et présentation des résultats, un programme d'activités de suivi (plan d'action) sera préparé par le Chef de projet et les acteurs dédiés, assisté par le CAR/PAP. L'évaluation des activités d'après projet, sera basée sur le plan d'action préparé par le Chef de projet national avec l'assistance CAR/PAP et les opérateurs dédiés en accord avec le CoPpil et le CoTech.
22. Préparer un projet de rapport final administratif/financier sur le projet, qui sera finalisé par le CAR/PAP et soumis aux parties concernées.

## **Conditions requises**

Le chef de projet national doit être spécialisé dans un des domaines suivants: aménagement des zones côtières, aménagement urbain et régional, sciences naturelles, sciences économiques, sciences sociales ou gestion des ressources naturelles. Le niveau master dans un des domaines précités sera considéré comme un avantage.

Le chef de projet national doit posséder une expérience d'au moins 5 ans de travail sur les projets relevant des principaux champs d'activité du projet (aménagement et gestion des zones côtières, planification et gestion urbaine, gestion des ressources en eau, approche

participative). Il doit également posséder une certaine expérience dans la mise en œuvre des projets internationaux. L'expérience de gestion de ces projets sera considérée comme un avantage, tout comme le fait d'appartenir ou d'avoir travaillé au sein d'une institution impliquée dans développement durable des zones côtières dans la zone du projet.

## **Produits et délais**

Le chef de projet national devra soumettre les rapports suivants:

- première version du rapport de lancement du projet : 60 jours après la première rencontre du CoPil en amont de la cérémonie de lancement ;
- rapport de l'atelier de lancement : 15 jours après la cérémonie de lancement ;
- version finale du rapport de lancement du projet : 30 jours après l'atelier ;
- rapports d'avancement semestriels : 15 jours après l'expiration du semestre ;
- rapports de fin d'activités en collaboration avec les partenaires nationaux : 30 jours après cloture de l'activité ;
- première version du rapport final intégré du projet : 60 jours avant la conférence finale de présentation ;
- version définitive du rapport final intégré : 30 jours après la clôture du projet ;
- rapport de la conférence de présentation : 15 jours après la conférence ;
- définir un programme d'activités de suivi (plan d'action) pour la période d'après projet de deux ans en collaboration avec le CAR/PAP et les partenaires dédiés en accord avec le CoPil et le CoTech ; projet de rapport administratif/financier : 30 jours après la conférence.

## **Durée du contrat**

La durée estimée du contrat est de 30 mois, avec possibilité de prolongement si les principaux partenaires en décident ainsi.

Il est à noter que le contrat dont ces Termes de référence font partie intégrante concerne l'entière durée du projet PAC, à savoir les activités à réaliser dans la période novembre 2014 – avril 2017.

Comme le budget du PNUE/PAM est approuvé tous les deux ans, le contrat initial ne pourra concerner que la période biennale actuelle. Il couvrira la période novembre 2014 – décembre 2015 et sera renouvelé après l'approbation du budget du PNUE/PAM pour 2016-2017.

## **Rémunération**

Le chef de projet national sera rémunéré pour ses prestations d'un montant de 3.000 € par mois. Les paiements seront effectués tous les deux mois, sur facture accompagnée d'une liste d'activités accomplies et de documents préparés.

L'ensemble des frais concernant les déplacements nationaux seront à la charge du chef de projet national. Les déplacements internationaux nécessaires à la bonne coordination du projet et qui permettront de garantir la meilleure collaboration possible avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM seront couverts par le CAR/PAP. De plus, le chef de projet national sera basé à la délégation europe et international du Conservatoire du littoral, Bastide Beaumanoir 3 Rue Marcel Arnaud 13100 Aix-en-Provence où il bénéficiera d'un bureau.

Les frais d'élaboration des rapports sont à la charge du chef de projet national, sauf pour les rapports tels que le rapport final intégré et le rapport final d'activité pour lesquels sera élaboré un certain nombre de dessins, cartes, photographies, etc. Ce matériel graphique peut être élaboré par le CAR/PAP, à partir des esquisses préparées par le chef de projet national. Les rapports précités doivent être soumis sous forme électronique.